Cristina-Manuela TĂNASE
(Université de l'Ouest, Timişoara)

La réforme de l'orthographe entre norme et tolérance

Abstract: (The French spelling Reform, between standard and tolerance) On December the 6th, 1990, the Supreme Council for French Language published in the *French Republic's Official Journal* the text of its proposal for a spelling reform. This reform was supposed to correct number of graphic anomalies (*chariot, imbécillité*), to update writing rules by taking into account the evolution of the language and to simplify the spelling of several words. More exactly, it concerned the use of the hyphen, the graphic accents, the linguistic adjustment of the loans and the agreement of the past participle. We intend, more than twenty years after the publication of the reforming proposal, to observe the various types of modifications: those who were considered to be useful, as well as those who aroused the dissatisfaction of both the specialists and the simple language lovers – because considered to be too "audacious", or too much limited in order to really ease the learning of French writing, or simply useless.

Keywords: spelling reform, graphic anomaly, rectifications, public echoes of the spelling reform proposal, implementation of the spelling reform.

Résumé : Le 6 décembre 1990, le Conseil supérieur de la langue française faisait paraître dans le *Journal officiel de la République française* le texte de sa proposition de réforme de l'orthographe. Celle-ci était censée corriger certaines anomalies graphiques (*chariot, imbécillité*), actualiser les règles en tenant compte de l'évolution de la langue et simplifier l'orthographe de certains mots. Plus précisément, elle touchait au problème du trait d'union, des accents, de la francisation des emprunts et de l'accord du participe passé. Nous nous proposons, plus de vingt-cinq ans après la publication du texte de la Réforme, de relever les différents types de modifications : celles qu'on a considérées comme salutaires, aussi bien que celles qui ont suscité le mécontentement des spécialistes et des non spécialistes, simples amoureux de la langue – car considérées comme trop « audacieuses », ou trop limitées pour vraiment faciliter l'apprentissage du français écrit, ou tout simplement inutiles.

Mots-clés : Réforme de l'orthographe, anomalie graphique, rectifications, accueil des modifications, application de la Réforme.

1. Histoire de la réforme

À la fin des années '80, un fait devient évident : le français perd du terrain à l'étranger. On met en cause sa complexité. C'est ce qui amène plusieurs linguistes à demander une réforme de l'orthographe française qui « supprime les absurdités »[1].

L'idée n'était pas sans précédent puisque, depuis le XVII[e] siècle, l'orthographe a subi périodiquement des modifications plus ou moins étendues, dans l'effort de réduire l'écart entre la langue parlée – dont l'évolution a toujours été plus rapide – et son aspect écrit, de corriger certaines anomalies et, non en dernier lieu, de la simplifier afin de faciliter son apprentissage. C'est dans ce sens que s'inscrivent les rectifications de

1. Nina Catach (Legrand 2016) a attiré l'attention sur le fait que toute langue évolue mais que l'orthographe française n'a plus évolué depuis un siècle. À son tour, Claude Gruaz (R.C. 2016) considère l'écriture française comme l'une des plus difficiles au monde à cause de sa très grande complexité, ce qui constitue non seulement un problème pour les enfants, mais aussi un obstacle pour les étrangers et pour le rayonnement de la francophonie.

BDD-A28965 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:13 UTC)

l'orthographe apportées par l'Académie française en 1694, 1718, 1740, 1762, 1798, 1835, 1878 et 1932-1935. Les rectifications proposées en 1975 n'ont pas réussi à se faire adopter pour n'avoir été ni enseignées, ni même recommandées[2].

C'est donc dans ce contexte qu'en 1989, le premier ministre Michel Rocard met sur pied le Conseil supérieur de la langue française (CSLF), dissous en 2006, formé de ressortissants français, québécois, belges, suisses et marocains. Sa mission était d'entreprendre « une grande révision du français, afin d'en simplifier l'apprentissage » (Laurent 2016).

Comme toute réforme du système de l'orthographe française est exclue, les rectifications proposées par le CSLF peuvent être considérées plutôt un « toilettage » qu'un « bouleversement ». Et elles concernent, principalement, trois domaines :

1°. la création des mots nouveaux, appartenant surtout aux domaines des sciences et des techniques, car une graphie respectant des règles simples ne saurait que faciliter la créativité de la langue ;

2°. la lexicographie, compte tenu du fait que les lexicographes, à côté des imprimeurs, jadis, ont joué et continuent à jouer un rôle très important dans l'évolution de l'orthographe car, d'une part, les dictionnaires, suivant l'usage, enregistrent à chaque nouvelle édition les modifications subies par les graphies des mots et, d'autre part, ils ont un rôle actif, en orientant l'usage. (À noter que 60% des utilisateurs consultent le dictionnaire uniquement pour l'orthographe.) ;

3°. l'enseignement, parce qu'on sait que toute réforme est vouée à l'échec si elle n'est pas adoptée par un certain nombre d'utilisateurs (comme il est d'ailleurs arrivé pour la réforme préconisée en 1975). Et comme les adultes ont du mal à accepter des modifications qui touchent à leurs habitudes d'écrire, on a décidé d'enseigner la nouvelle orthographe aux enfants des primaires et de la recommander seulement aux adultes.

En 1990, le CSLF présente ses propositions de modification de l'orthographe, propositions que l'Académie française et ses homologues québécois, belges et suisses avisent favorablement et qui sont publiées, la même année, dans le *Journal officiel de la République française*. Et les choses en sont restées là, pendant un quart de siècle. Plus précisément jusqu'au mois de novembre 2015 quand, dans le *Bulletin officiel sur les nouveaux programmes d'enseignement à l'école* on fait la précision que, dès la rentrée 2016, « l'enseignement de l'orthographe a pour référence les rectifications orthographiques publiées par le *Journal officiel de la République française* le 6 décembre 1990 ». Et cette fois, les éditeurs des manuels scolaires, qui avaient refusé de le faire auparavant, décident tous d'appliquer la réforme à la rentrée.

Et, bien qu'on ne cesse de répéter que l'orthographe rectifiée a un caractère facultatif et que les deux orthographes, l'ancienne et la nouvelle, sont considérées comme correctes, l'annonce de son introduction dans les manuels des classes primaires a provoqué des débats passionnés en France[3].

2. Les tentatives de réforme de l'orthographe peuvent être considérées une tradition, car elles remontent déjà à 1542, quand L. Meigret essaie de rapprocher l'orthographe de la prononciation. Plus tard, en 1620, J. Godard envisage la suppression des lettres étymologiques et le remplacement des *s* muets par des circonflexes, pour qu'en 1740, l'abbé d'Olivet entreprenne une réforme radicale qui touche environ 5000 mots.

3. En Belgique, en Suisse et au Québec la réforme s'applique depuis quelque temps déjà et elle n'a pas rencontré la même opposition qu'en France.

BDD-A28965 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:13 UTC)

2. Le contenu de la réforme de l'orthographe

Au total, on a formulé dix nouvelles règles qui devraient rendre l'orthographe française plus raisonnée. Trois règles portent sur l'emploi des accents grave et circonflexe et du tréma, une règle fait référence à la graphie des numéraux composés dont les éléments seront reliés par un trait d'union, trois règles concernent les mots composés et les emprunts, (plus précisément il s'agit, d'une part, de la soudure de certains d'entre eux, d'autre part, de leur pluriel), deux règles proposent la réduction de la consonne double dans le cas des verbes terminés en *-eler*, *-eter* et de leurs dérivés en *-ement*, aussi bien que dans celui des mots en *-olle*, des verbes en *-otter* et de leurs dérivés, et enfin, une règle se réfère à l'invariabilité du participe passé du verbe *laisser* lorsqu'il est suivi d'un infinitif.

2.1. L'accent grave remplacera l'accent aigu dans les cas suivants :

– lorsque la lettre *e*, précédée d'une autre lettre, est suivie d'une syllabe contenant un *e* muet : *événement* > *évènement*, *céleri* > *cèleri*, *sécheresse* > *sècheresse* ;
– au futur et au conditionnel des verbes du type *céder* : *(je) céderai* > *(je) cèderai*, *(nous) céderions* > *(nous) cèderions* ;
– dans les inversions interrogatives : *aimé-je* > *aimè-je*, *puissé-je* > *puissè-je*.

2.2. L'accent circonflexe[4] voit son emploi restreint aux seules situations où il indique une distinction morphologique, de timbre ou des formes homonymiques.

2.3. Le tréma sera déplacé sur la voyelle prononcée, dans quelques mots, et ajouté dans d'autres, pour éliminer des prononciations fautives.

2.4. Le trait d'union était traditionnellement employé dans la graphie des numéraux inférieurs à *cent* (*trente-trois* mais *cent trois*). On étendra son usage à tous les numéraux composés : *cent quarante et un* > *cent-quarante-et-un*.

2.5. Une autre proposition vise **la soudure des noms composés** formés :

– avec les préfixes *contr(e)-* et *entr(e)-* : *contre-exemple* >*contrexemple*, *entre-temps* > *entretemps*, *s'entre-tuer* > *s'entretuer*
– avec des éléments « savants » : *auto-école* > *autoécole*, *extra-sensoriel* > *extrasensoriel*
– d'onomatopées : *tic-tac* > *tictac*, *cui-cui* > *cuicui*.

2.6. En ce qui concerne **le pluriel des noms composés** formés d'un verbe ou d'une préposition et d'un nom, selon la nouvelle règle, le second élément du nom composé, donc le substantif, prendra la marque du pluriel uniquement lorsque le mot est au pluriel. On écarte de cette manière les hésitations et les contradictions, mais cela, parfois, au détriment de la logique : *un brise-glace*, *des brise-glace* ou *un brise-glaces*, *des brise-glaces* > *un brise-glace*, *des brise-glaces* ; *un cure-dent*, *des cure-dent* > *un cure-dent*, *des cure-dents* ; *un cure-ongles*, *des cure-ongles* > *un cure-ongle*, *des cure-ongles* ; *un après-midi*, *des après-midi* > *un après-midi*, *des après-midis*.

2.7. Pour que **les emprunts** soient mieux intégrés à la langue française, ils formeront **le pluriel** comme les mots français (*des barmen* > *des barmans*, *des addenda*

4. En ce qui concerne les rectifications qui touchent à l'emploi de l'accent circonflexe et du tréma, nous nous contenterons ici de quelques remarques à caractère général, car nous détaillerons ce sujet un peu plus loin.

BDD-A28965 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:13 UTC)

> *des addendas*) et seront accentués selon les mêmes règles qu'on applique à ceux-ci (*un artefact* > *un artéfact*). En plus, on propose **la soudure** des mots composés empruntés : *un vade-mecum*, *des vade-mecum* > *un vadémécum*, *des vadémécums*.

2.8. Les verbes terminés en *–eler* et *–eter* ainsi que leurs dérivés en *–ement* s'écriront avec **consonne simple** et on mettra l'accent grave sur le *e* de la syllabe précédente. Car, selon la nouvelle orthographe recommandée, tous ces verbes se conjugueront sur le modèle de *peler* et d'*acheter* (*morceler* : *(je) morcèle*, *(le) morcèlement* ; *démanteler* : *(je) démantèle*, *(le) démantèlement*).

2.9. La même graphie avec **consonne simple** est conseillée pour les mots en *-olle* et les verbes en *–otter* et leurs dérivés : *guibolle* > *guibole*, *corolle* > *corole*, *frisotter* > *frisoter*, *frisottis* > *frisotis*. Mais, cette règle connaît aussi des exceptions. *Colle*, *molle*, *folle* gardent la consonne double, ainsi que les mots de la même famille qu'un nom en *–otte* : *botte*, *botté*, *botter*.

2.10. Une dernière proposition se réfère à l'invariabilité du **participe passé du verbe *laisser*** suivi d'un infinitif (sur le modèle de *faire*) : *Ces personnes, nous les avons **laissé** partir / **fait** partir*.

À ces dix nouvelles règles s'ajoute la rectification de quelques anomalies graphiques : *bonhomie* > *bonhommie* (comme *bonhomme*), *chariot* > *charriot*, *dissous*, *dissoute* > *dissout*, *dissoute*, *oignon* > *ognon*, *asseoir* > *assoir*, *nénuphar* > *nénufar*.

Dans ce qui suit, nous nous pencherons de plus près sur les modifications qui touchent à l'emploi de l'accent circonflexe et du tréma, et nous présenterons aussi la position et les arguments pour ou contre ces propositions de réforme, formulés par deux autorités en la matière, Josette Rey-Debove, directrice de la rédaction du *Petit Robert* et Béatrice Le Beau-Bensa, spécialiste en graphies et collaboratrice au dictionnaire *Le Petit Robert*.

3. L'accent circonflexe

Lorsqu'en 1532, Jacobus Sylvius (Jacques Dubois) emploie pour la première fois l'accent circonflexe, il le fait pour signaler l'existence d'une diphtongue : *boît*. Montflory (1533) et Etienne Dolet (1540) l'utilisent pour indiquer la chute d'un *e* à l'intérieur d'un mot : *vrai^ment*, *pai^ra*, tandis que Sebillet (1549) étend son emploi, en l'utilisant pour marquer la chute d'un *s* aussi : *tôt*, *plaît*. Si d'autres typographes adhèrent à cet emploi de l'accent circonflexe sans problèmes, l'Académie française ne le fera qu'en 1740.

De nos jours, la présence de l'accent circonflexe peut indiquer aussi bien la chute d'une voyelle : *bâiller* < *baailler*, *soûl* < *saoul*, *âge* < *eage*, *dû* < *deü*, *sûr* < *seür*, que celle d'une consonne, le plus souvent un *s* : *tête* < *teste*, *test* < lat. *testa*, *château* < *chastel* < lat. *castellum*, *châtier* < *casteir* < lat. *castigare*, mais, il peut s'agir aussi d'un *n* : *âme* < *an(e)ma* < lat. *anima*, d'un *k* : *bâbord* < néerl. *bakboord*, ou d'un *h* : *gêne* < a.fr. *gehine*, d'après *géhenne*.

Aujourd'hui, on attribue à l'accent circonflexe deux rôles principaux :

– distinguer deux mots homophones (fonction diacritique) : *côte* / *cote*, *dû* / *du*, *mûr* / *mur*, *crû* / *cru*, *qu'il fît* / *il fit* ;

BDD-A28965 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:13 UTC)

– apporter des indications sur la prononciation de certains mots : *rôle* se prononce avec un *o* fermé, tandis que *sole*, avec un *o* ouvert, dans *pâle*, le *a* est postérieur, alors que dans *sale*, le *a* est antérieur.

Mais une analyse plus approfondie de l'emploi de cet accent révèle plusieurs problèmes :

1°. Bien que l'accent circonflexe marque dans la plupart des cas la chute d'une lettre, l'étude de ses occurrences dévoile un emploi incohérent et parfois arbitraire, dû au fait que les critères étymologiques et historiques ne sont pas toujours respectés.

Ainsi, le circonflexe fait défaut dans certains mots qui ont perdu un *s* à un moment donné de leur histoire : *notre* < *nostre* < *nostro* < lat. *noster*, *mouche* < *musche* < lat. *musca*, *chaque* < *chasque* < lat. pop. *cascuunus*.

D'autre part, le circonflexe est parfois employé sans aucune justification étymologique : *extrême* < *estreme* < lat. *extremus*, *suprême* < lat. *supremus*, *pâle* < lat. *pallidus*, *drôle* < néerl. *drol*, *allô* < angl. *hallo*, *hello*[5].

2°. Son emploi n'est pas constant car :

– à l'intérieur d'une même famille, il est présent dans certains mots et absent dans d'autres : *jeûner* / *déjeuner*, *côte* / *coteau*, *grâce* / *gracieux*, *tempête* / *tempétueux* ;
– dans la conjugaison d'un même verbe, il apparaît dans certaines formes, mais non dans d'autres : *être*, *(vous) êtes*/*(il) était*, *été*, *étant*.

3°. Il y a des formes verbales qui, bien qu'elles aient connu une histoire parallèle, ont subi un traitement différent, ce qui fait qu'aujourd'hui, le participe passé du verbe *mouvoir* s'écrit avec un accent circonflexe (*mû*), tandis que celui des verbes *savoir*, *taire*, *voir*, ne prend pas d'accent (*su*, *tu*, *vu*). Le même traitement différencié peut être observé dans la conjugaison du verbe *plaire*, à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent (*il plaît*), par rapport aux verbes *taire* ou *faire* (*il tait*, *il fait*).

4°. Comme on l'a vu, Grevisse & Goosse (1993, 128) justifient la présence de l'accent circonflexe dans certains mots par le fait qu'il précise le timbre et/ou la longueur de la voyelle qu'il surmonte. Mais, dans ce cas aussi, l'emploi de cet accent présente des incohérences :

– sur ***a***, l'accent circonflexe indique un *a* postérieur, tandis qu'un *a* dont la prononciation est antérieure s'écrit, généralement, sans accent : *château* / *bateau*, *noirâtre* / *pédiatre*. Mais, il y a aussi des mots où le *a* connaît une articulation postérieure, bien qu'il ne porte pas d'accent : *las*, *pas*, *passage*, *passer*, *passereau*.
– sur ***o***, le circonflexe note un *o* fermé, mais il y a des mots où le *o* a le même timbre fermé, sans recevoir d'accent circonflexe : *aumône*, *monôme* / *clone*, *zone*.
– sur ***e***, l'accent circonflexe indique, dans la plupart des cas, un timbre ouvert, donc, du point de vue phonétique, il a le même rôle que l'accent grave : *il mêle* / *il harcèle*, *même* / *thème*, *chrême* / *crème*, *trêve* / *grève*. Mais, il se peut aussi qu'un *ê* se prononce *é*, donc avec un timbre fermé : *vêtir* / *vétille*.

5. Selon Grevisse & Goosse (1993, 128), dans ces cas, l'accent circonflexe aurait le rôle de préciser le timbre et/ou la longueur de la voyelle.

BDD-A28965 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:13 UTC)

– sur ***i*** et ***u***, le circonflexe ne marque aucune différence phonétique : *abîme* / *cime*, *chaîne* / *haine* ou *croûte* / *route*, *voûte* / *doute*.

En fait, l'accent circonflexe joue un rôle dans l'indication du timbre et de la durée des voyelles dans peu de mots, et uniquement en syllabe accentuée, et en plus, ces distinctions sont en voie de disparition.

Suite aux problèmes liés à l'emploi du circonflexe relevés par cette analyse détaillée, une conclusion s'est imposée aux yeux des linguistes chargés de la rectification de l'orthographe : la nécessité de réduire le nombre de cas où cet accent doit être utilisé. Plusieurs membres du Comité d'experts, parmi lesquels André Martinet[6], auraient souhaité éliminer complètement l'accent circonflexe de la graphie française en raison de son faible rendement phonétique (aucune valeur phonétique sur le *i* et le *u*, possibilité d'être remplacé par un accent grave sur le *e* et emploi inconstant pour marquer un timbre spécial sur le *a* et le *o*)[7]. Mais, finalement, le Conseil supérieur de la langue française n'a retenu que les propositions suivantes :

1°. Le maintient de l'accent circonflexe sur les lettres *a*, *e* et *o*.

2°. L'emploi facultatif de l'accent sur les lettres *i* et *u*, sauf dans les cas ci-dessous, où il reste obligatoire :

a) dans la conjugaison des verbes où l'accent apparaît dans une terminaison :

– à l'indicatif, au passé simple, à la première et deuxième personne du pluriel : *nous vîmes*, *nous sûmes*, comme *nous parlâmes* ; *vous vîtes*, *vous sûtes*, comme *vous parlâtes* ;

– au subjonctif, à l'imparfait et au plus-que-parfait, à la troisième personne du singulier : *qu'il vît*, *qu'il sût*, comme *qu'il parlât* ; *qu'il eût vu*, *qu'il eût su*, comme *qu'il eût parlé*.

b) dans les mots où il sert à distinguer deux homonymes : *dû*, *jeûne*, *mûr*, *sûr* (ces deux derniers adjectifs conservent le circonflexe seulement au masculin singulier, comme le participe passé du verbe *devoir*), *croître*. Leurs dérivés et composés s'écriront sans accent, étant donné que, dans leur cas, le problème de l'homonymie ne se pose plus : *sureté*, *accroitre*, *décroitre*.

3°. La suppression de l'accent circonflexe dans quelques cas où, de cette manière, certaines anomalies étymologiques sont éliminées :

a) dans la classe des verbes :

– le participe passé du verbe *mouvoir* sera aligné au participe passé des verbes *savoir*, *lire*, *voir* : *mu* comme *su*, *lu*, *vu* ;

– *(il) plait* s'écrira comme *(il) fait*, *(il) tait* ;

b) dans la classe des substantifs :

– *(sur)pique* suivra le modèle de *morsure* ;

– *traine*, *traitre* et leurs dérivés seront rapprochés graphiquement de *gaine*, *haine* ;

6. À noter aussi que André Martinet se dit favorable à une graphie par phonèmes.

7. En matière d'accents, le Comité est allé même plus loin et a proposé le remplacement des accents aigu et grave surmontant la lettre *e* par un accent unique, plat, comme celui déjà employé pour les lettres capitales de grandes dimensions (dans les titres, sur les affiches). Et cela, en raison du fait que l'opposition de timbre est une habitude articulatoire qui présente des différences d'une génération à l'autre et selon les régions, et que le rôle de l'écriture est de neutraliser ces situations diversifiées.

BDD-A28965 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:13 UTC)

c) dans la classe des adverbes : - la graphie des adverbes formés à l'aide du suffixe *-ment* à partir des adjectifs terminés en *–u* sera uniformisée, de sorte qu'on écrira *ambigument*, *assidument*, *continument*, *dument*, *incongrument* comme déjà *absolument*, *éperdument*, *ingénument*, *résolument*.

4°. Les noms propres ainsi que les adjectifs issus de ces noms, qui contiennent un accent circonflexe, ne subiront aucune modification de ce point de vue : *Nîmes*, *nîmois*[8].

3.1. L'opinion des specialistes

Dans le livret intitulé *La réforme de l'orthographe au banc d'essai du Robert*, paru en 1991, Josette Rey-Debove et Béatrice Le Beau-Bensa présentent et analysent les rectifications proposées par le Conseil supérieur de la langue française et n'hésitent pas à donner leur avis sur la question.

Pour ce qui est des rectifications touchant à l'emploi de l'accent circonflexe, les deux linguistes exposent leurs arguments pour ou contre et formulent leurs propres propositions. Ainsi, observent-elles, étant donné que le rôle de l'orthographe est de « neutraliser une situation instable et diversifiée » (1991, 9), le maintien de l'accent circonflexe sur le ***a*** et le ***o*** parce qu'il y marquerait une opposition de timbre ne se soutient pas car cette opposition ne se réalise pas dans toutes les régions de la France et, en plus, elle tend à disparaître chez les jeunes.

En ce qui concerne la conservation de l'accent circonflexe sur le ***i*** et le ***u*** dans la conjugaison au passé simple, elles trouvent cette mesure justifiable, car on harmonise ainsi les marques temporelles : si on garde l'accent dans les désinences *–âmes*,*-âtes*, il est logique qu'on le garde respectivement dans *–îmes* / *-îtes*, *-ûmes* / *-ûtes*.

Par contre, garder le circonflexe pour éliminer les ambiguïtés (*sur* / *sûr*) ne se justifie pas, car, selon J. Rey-Debove et B. Le Beau-Bensa, l'ambiguïté est un faux problème dans la mesure où elle se manifeste rarement en contexte et, surtout, lorsque les mots appartiennent à des classes grammaticales différentes : *sur la table* / *sûr de soi*.

Enfin, ni la proposition de maintenir l'accent circonflexe dans le cas des verbes terminés en *–aître* (*naître*) en raison de la longueur différente de cette finale par rapport à la finale *–ettre* (*mettre*) n'a rencontré le soutien des deux linguistes qui considèrent cette opinion comme « un souvenir des siècles passés » (1991, 9).

En conclusion, elles affirment manifester « une prudente neutralité » (1991, 9) sur ce sujet, attirant en même temps l'attention sur la réaction affective des Français qui désirent conserver ce signe graphique, malgré le fait qu'il est la cause de nombreuses fautes d'orthographe.

À noter aussi l'opinion de Philippe de Saint Robert[9] qui se déclare à son tour défavorable à la proposition portant sur la graphie des verbes en *–aître*, qu'il qualifie d'incohérente car, si l'on appliquait cette règle, il y aurait des verbes qui s'écriraient

8. En ce qui concerne les lexicographes, le Comité d'experts a formulé la proposition suivante à leur intention : l'accent circonflexe ne sera plus utilisé dans la transcription des emprunts et dans la création de mots nouveaux. Feront exception les composés formés de mots qui gardent cet accent : *un repose-flute*, mais *un allume-dôme*, *un protège-âme*.

9. Philippe de Saint Robert, fondateur et président de l'Association de sauvegarde et d'expansion de la langue française (ASSELAF), membre du Haut Conseil de la francophonie (1984-2003).

BDD-A28965 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:13 UTC)

avec un accent circonflexe à l'infinitif, mais sans accent dans leur forme conjuguée : *paraître* / *il parait*.

4. Le tréma

C'est toujours à Jacobus Sylvius qu'on doit l'introduction de ce signe dans la graphie française (1532). Le tréma avait à l'époque le rôle de distinguer un *i* ou un *u* respectivement à valeur vocalique et à valeur consonantique (les lettres *j* et *v* ont remplacé par la suite le *i* et le *u* consonantiques) (Grevisse & Goosse 1993, 129).

De nos jours, le tréma est utilisé pour indiquer que deux lettres ne représentent pas un digramme ; il sert en conséquence à apporter des informations sur la prononciation de certains mots : *maïs* / *mais*. Conformément à la règle traditionnelle, le tréma surmonte toujours la seconde voyelle du groupe : *naïf*, *héroïque*.

Mais le tréma apparaît aussi dans des mots (substantifs et surtout adjectifs au féminin) qui contiennent la suite *guë*, *guï*, où la lettre *u* marque le phonème correspondant et doit donc être prononcée, n'ayant pas une valeur purement graphique comme dans *longue* ou *guitare*. Or, si dans la suite *guï* (*ambiguïté*), les deux voyelles se prononcent, dans la suite *guë* (*ciguë*, *ambiguë*), la lettre *e* qui porte le tréma est muette. Ce qui peut créer des difficultés quant à la prononciation de ces mots.

C'est pour cette raison que la nouvelle règle de l'orthographe, reprenant une modification du *Dictionnaire de l'Académie* de 1975, propose le déplacement du tréma sur la lettre *u* dans les suites *guë* et *guï*. Ainsi, *cigüe*, *ambigüe*, *contigüe, exigüe*, porteraient le tréma sur la première lettre de la série (et non sur la seconde, qui n'est pas prononcée), tout comme les substantifs *ambigüité*, *contigüité* et *exigüité*.

Une autre modification qui touche à l'emploi du tréma consiste en l'ajout de ce signe dans quelques mots où les suites *–gu-*, *-geu-* risqueraient d'avoir des prononciations défectueuses. Il s'agit notamment :

– du verbe *arguer* (prononcé comme *tuer*) qui devrait prendre le tréma (*argüer*) dans toute sa conjugaison (*il argüe*) pour qu'on évite ainsi une prononciation semblable à celle du verbe *narguer* ;
– des substantifs *gageure* (qu'on entend fréquemment prononcé comme *majeur*), *mangeure*, *rongeure* et *vergeure* qui devraient s'écrire dorénavant *gageüre*, *mangeüre*, *rongeüre* et *vergeüre*.

4.1. L'opinion des spécialistes

Josette Rey-Debove et Béatrice Le Beau-Bensa (191, 9) précisent que le dictionnaire *Le Robert* n'a tenu compte d'aucune des deux propositions de modification concernant l'emploi du tréma et expliquent pourquoi.

D'abord, déplacer le tréma sur la première voyelle de la suite *güe*, *güi* conduirait à l'existence de deux règles différentes, observent-elles, car il y aurait des mots où ce signe se placerait sur la seconde voyelle (*maïs*) et des mots qui porteraient le tréma sur la première voyelle du groupe (*cigüe*), ce qui ne saurait être considérée une simplification de l'orthographe.

Pour ce qui est de l'extension de l'emploi du tréma dans les groupes *geu*, *gue* qui risquent d'être mal prononcés, l'argument apporté contre cette proposition est que « la

BDD-A28965 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:13 UTC)

faute ne peut pas créer de règle » (1991, 9) et qu'il y a d'autres situations qui n'ont pas été prises en considération :

1°. le groupe *gu* connaît trois prononciations différentes qui ne sont signalées d'aucune façon : *guitare*, *linguiste*, *iguane* ;

2°. la même variété de prononciation se rencontre dans le cas du groupe *qu* : *équivalent*, *équilatéral*, *équateur* ;

3°. il y a aussi d'autres graphies qui pourraient créer des difficultés quant à leur prononciation : *chirurgie* / *chiromancie*, *ignorant* / *magnum*, et qui n'ont fait l'objet d'aucune rectification.

Philippe de Saint Robert n'embrasse pas, lui non plus, la proposition relative à l'ajout du tréma dans certains mots. Les objections qu'il formule : premièrement, cette proposition a déjà été formulée en 1972, adoptée par l'Académie en 1975 et rejetée ensuite, en 1987, par la même institution. Deuxièmement, il considère la règle proposée par Aristide Beslais[10] (1957) plus systématique. Conformément à cette règle, le tréma devrait être apposé sur le *u* prononcé qui suit les lettres *q* et *g*. Et troisièmement, comme la liste présentée par le CSLF n'est pas exhaustive, cette rectification ne fait qu'engendrer d'autres hésitations (devrait-on écrire *lingüistique*, *éqüanimité* ou *aqüiculture* ? se demande-t-il).

5. Les réactions soulevées par la réforme

La réforme de l'orthographe a divisé les Français en deux camps : d'une part les linguistes, qui auraient souhaité une réforme encore plus radicale[11], d'autre part, beaucoup d'écrivains et la plupart des locuteurs/scripteurs français, qui, eux, se déclarent ou bien dérangés par toute modification qui toucherait à leurs habitudes d'écrire, ou bien adeptes d'une réforme « timide pour qu'elle ait le temps de s'implémenter dans les usages des locuteurs » (Vicari 2012, 152).

Il y a pourtant un point commun sur lequel tout le monde est d'accord : essayer de remplacer le principe hétérographique par celui phonétique vouerait à l'échec toute réforme de l'orthographe française.

Quant au contenu de la réforme, les souhaits des spécialistes et des non spécialistes concordent sur quelques points, qu'il s'agisse de l'accord du participe passé, des consonnes doubles, des mots à origine savante, des homophones ou des accents, dont tous aimeraient éliminer les incohérences[12].

Les reproches formulés à l'adresse de la réforme par les spécialistes en la matière se réfèrent : (1) à la tolérance envers les deux orthographes, l'ancienne et la nouvelle,

10. Aristide Beslais, directeur général honoraire de l'enseignement du premier degré au Ministère de l'Éducation nationale (1966), président de la Comission ministérielle d'études orthographiques.

11. Pour J. Rey-Debove, une réforme de l'orthographe se doit d'être radicale car ainsi on évite d'avoir à la compléter ensuite. De son côté, C. Gruaz apprécie cette réforme comme un premier pas modeste.

12. C. Gruaz milite, pour sa part, pour la suppression des consonnes doubles (pourquoi écrire *partisan-partisane*, mais *paysan-paysanne*, se demande-t-il), sauf lorsqu'elles sont utiles à la compréhension, en raison du fait que, dans beaucoup de cas, la présence dans un mot d'une consonne double est due aux premiers imprimeurs qui, n'ayant pas d'accents dans leurs casses, rendaient de cette manière le son *é* ou *è*, et pour le remplacement des *x* des pluriels par des *s* (*chevaux* > *chevaus*, *bateaux* > *bateaus*).

BDD-A28965 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:13 UTC)

qui peut créer beaucoup de confusion (Alain Rey apud Pennel 2016) ; (2) au fait que les nouvelles règles connaissent elles-aussi des exceptions ; (3) que bon nombre de mots dont on a rectifié la graphie n'appartiennent pas au langage courant ou se réfèrent à des professions qui n'existent plus de nos jours ; (4) que le monde francophone dans son ensemble n'a pas été consulté, bien qu'il compte 274 millions de locuteurs, ce qui pourrait conduire à l'existence d'une orthographe non uniforme dans les pays d'expression française.

De leur côté, les Français non spécialistes qui acceptent l'idée d'une réforme manifestent leur désaccord sur « la question de l'autorité linguistique » (Vicari 2012, 149) car ils trouvent inadmissible qu'une réforme de l'orthographe leur soit imposée « d'en haut » et qu'un cercle restreint de spécialistes, notamment ceux qui étudient et enseignent la langue, aient, seuls, le droit de se prononcer sur les questions qui concernent l'orthographe. Ils aimeraient que tous ceux qui parlent français aient leur mot à dire sur ce problème (donc qu'il y ait un dialogue entre spécialistes et non spécialistes) et que leur manière d'écrire soit considérée comme la norme, car, selon eux, le moteur de l'évolution de toute langue sont ses locuteurs[13].

Ceux qui sont totalement opposés à la réforme invoquent des raisons plutôt subjectives : (1) ce n'est pas l'orthographe qui devrait changer pour les gens, ce sont les gens qui devraient mieux l'apprendre car la cause de toutes les fautes n'est pas l'orthographe, mais l'ignorance ; (2) simplifier l'orthographe signifierait porter une atteinte grave à la pureté et à la beauté de la langue française et, en même temps, sacrifier la culture française ; (3) aujourd'hui l'ordinateur corrige les fautes d'orthographe, donc seuls les informaticiens seraient intéressés par la réforme parce qu'ils développeraient de nouveaux logiciels[14]. Et cette opposition ferme est d'autant plus surprenante que beaucoup de ces personnes expriment en même temps leur désir que les fautes d'orthographe cessent d'être une raison de discrimination sociale et d'échec scolaire et que l'orthographe ne soit plus « un critère de sélection insidieux » (Vicari 2012, 154)[15].

6. Conclusions

Ces rectifications de l'orthographe réussiront-elles à être acceptées de sorte qu'elles deviennent la norme ? Ou seront-elles rangées finalement dans « le placard des rêves », comme le souhaiterait Philippe de Saint Robert ? Tout dépend dorénavant des lexicographes et de la mesure dans laquelle ils décideront d'enregistrer les nouvelles

13. Les linguistes attirent l'attention sur la confusion que beaucoup font entre l'aspect parlé et l'aspect écrit d'une langue, aspects qui sont régis par des lois différentes.

14. Certains accusent la presse d'avoir nourri l'hystérie apparue après l'annonce de l'introduction de la nouvelle orthographe dans les manuels scolaires par la publication d'articles ayant des titres comme: *La mort de l'accent circonflexe* [http://www.lepoint.fr/societe/orthographe-la-mort-de-l-accent-circonflexe-04-02-2016-2015341_23.php], *Adieu circonflexe, la réforme de l'orthographe va s'appliquer en septembre*. [http://www.ehcgardoise.fr/2016/adieu-accent-circonflexe-reforme-lorthographe-va-sappliquer-en-septembre-pas-lehc-gardoise/]

15. Sur le rôle social de l'orthographe se sont prononcés, parmi d'autres, le linguiste Alain Rey selon lequel « L'orthographe est un marqueur social, elle donne une image de soi. » (Pennel 2016), mais aussi le poète Paul Valéry qui disait à ce propos : « La bizarrerie de l'orthographe en fait un moyen d'épreuve sociale : celui qui écrit comme il prononce est, en France, considéré inférieur à celui qui écrit comme on ne prononce pas. » (Vicari 2012, 152).

BDD-A28965 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:13 UTC)

graphies dans leurs dictionnaires, des écrivains qui, dans leurs œuvres, adopteront ou non les nouvelles règles d'écriture, des médias qui contribueront à la présentation impartiale et à la diffusion de ces rectifications et aussi des utilisateurs du français, en général, qui, une fois l'émotion passée, accepteront l'idée que l'orthographe n'est pas intouchable et, qu'au long des siècles, elle a été soumise périodiquement à des ajustements qui n'ont rien enlevé à la beauté de la langue française.

Bibliographie

Grevisse, Maurice. 1993. *Le bon usage. Grammaire française*. Refondue par André Goosse, treizième édition revue. Paris – Louvain-la-Neuve : Duculot.

Rey-Debove, Josette, Le Beau-Bensa, Béatrice. 1991. *La réforme de l'orthographe au banc d'essai du Robert. Dossier complet, texte du Journal officiel, liste des mots modifiés, commentaires et évaluations*. Paris : Dictionnaires Le Robert.

Sitographie

Bensimon, Corinne. 2010. *Un discret cercle de réflexion, auquel contribuent d'éminents linguistes, tente de rationaliser l'orthographe du français. Un travail de Titan*. URL : http://www.liberation.fr/societe/2010/02/17/au-bout-de-la-langue_610437 (consulté le 8 avril 2017).

Campese, Sandrine. 2016. *La « réforme » de l'orthographe expliquée en 10 points*. URL : https://www.projet-voltaire.fr/culture-generale/reforme-orthographe-expliquee-10-points/ (consulté le 27 janvier 2017).

Fripiat, Bernard. 2016. *« Ognon », accent circonflexe et trait d'union... La réforme de l'orthographe n'a aucun sens*. URL : http://leplus.nouvelobs.com/contribution/1477648-ognon-accent-circonflexe-et-trait-d-union-la-reforme-de-l-orthographe-n-a-aucun-sens.html (consulté le 3 mars 2017).

Galtier, Ludovic. 2016. *Réforme de l'orthographe : l'accent circonflexe ne sera pas banni de la langue française*. URL : http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/reforme-de-l-orthographe-l-accent-circonflexe-ne-sera-pas-banni-de-de-la-langue-francaise-7781725465 (consulté le 11 mars 2017).

Gouvernement du Québec. 2018. *Accent circonflexe*. URL : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=3166 (consulté le 5 janvier 2018).

Gouvernement du Québec. 2018. *Trait d'union dans les numéraux*. URL : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=3494 (consulté le 5 janvier 2018).

*** *Grammaire « aidenet ». Nouvelle orthographe. Accent circonflexe.* [s.a.]. URL : http://www.aidenet.eu/nouveau05.htm (consulté le 28 janvier 2017).

Jamet, Constance, Pech, Marie-Estelle. 2016. *« Ognon », « nénufar », accent circonflexe : la réforme surprise de l'orthographe*. URL : http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/02/04/01016-20160204ARTFIG00080-la-reforme-de-l-orthographe-de-1990-fait-son-entree-dans-les-manuels-de8230-2016.php (consulté le 11 mars 2017).

Laurent, Samuel. 2016. *Non, l'accent circonflexe ne va pas disparaître*. URL : http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/02/04/non-l-accent-circonflexe-ne-va-pas-disparaitre_4859439_4355770.html (consulté le 15 février 2017).

Legrand, Christine 1995 (mis à jour le 1/12/1997 et le 12/12/2016). *Pourquoi la réforme de l'orthographe se heurte-t-elle à tant de réticences ?* URL : https://www.la-croix.com/Famille/Education/Pourquoi-reforme-orthographe-heurte-elle-tant-reticences-2016-02-05-1200737959 (consulté le 8 avril 2017).

*** *Les 10 nouvelles règles orthographiques*. 2016. URL : http://www.orthographe-recommandee.info./ (consulté le 25 janvier 2017).

BDD-A28965 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:13 UTC)

*** *Les rectifications orthographiques de 1990. Le tréma et les accents. Analyse parue au Journal Officiel de la République Française. Édition des Documents Administratifs – 06 décembre 1990* – [s.a.]. URL : http://www.espacefrancais.com/les-rectifications-de-1990-le-trema-et-les-accents (consulté le 29 janvier 2017).

*** *Liste d'information. Orthographe en direct. Les règles de la nouvelle orthographe... en bref.* [s.a.]. URL : https://www.orthographe-recommandee.info/enseignement/regles.pdf (consulté le 27 janvier 2017).

Louaas, Charles-Alexandre. 2016. *La réforme de l'orthographe vue par les étudiants : touche pas à mon français !* URL : http://etudiant.lefigaro.fr/les-news/actu/detail/article/la-reforme-de-l-orthographe-vue-par-les-etudiants-touche-pas-a-mon-francais-18917/ (consulté le 25 février 2017).

Mongaillard, Vincent. 2016. *Réforme de l'orthographe : l'accent circonflexe ne disparaît pas !* URL : http://etudiant.aujourdhui.fr/etudiant/info/une-reforme-de-l-orthographe-inapplicable.html (consulté le 11 mars 2017).

Pennel, Frédéric. 2016. *Comment les Français sont devenus des puristes de la langue*. URL : http://www.slate.fr/story/114609/francais-puristes-langue (consulté le 9 avril 2017).

R.C. 2016. *Réforme de l'orthographe : le linguiste eurois Claude Gruaz est content*. URL : http://www.paris-normandie.fr/region/reforme-de-l-orthographe--le-linguiste-eurois-claude-gruaz-est-content-YB5074515 (consulté le 9 avril 2017).

Saint Robert, Philippe de. [s.a.]. *Mémoire sur le rapport du groupe de travail sur les rectifications de l'orthographe*. URL : http://www.asselaf.fr/infos/rapport_president.html (consulté le 29 avril 2017).

Supertino, Gaétan. 2016. *Réforme de l'orthographe : la guerre de l'accent circonflexe est relancée*. URL : http://www.europe1.fr/economie/reforme-de-lorthographe-la-guerre-du-circonflexe-est-relancee-2662755 (consulté le 22 février 2017).

Vicari, Stefano. 2012. *Qui a le droit de réformer ? La question de l'autorité dans les débats sur les réformes de l'orthographe*, in « Glottopol », Revue de sociolinguistique en ligne, numéro dirigé par Anne Dister et Marie-Louise Moreau, *Réforme de l'orthographe française – Craintees, attentes et réactions des citoyens*, no. 19 – janvier, p. 149-163. URL : http://glottopol.univ-rouen.fr/telecharger/numero_19/gpl19_09_vicari.pdf (consulté le 4 mai 2017).

BDD-A28965 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:13 UTC)